

Saint-Nazaire, le 11 septembre 2017



**A l'attention des Elu(e)s EELV
de Saint-Nazaire**

**YANNICK
VAUGRENARD**

Madame, Monsieur,

Votre courrier concernant la qualité de l'air, et plus largement de notre environnement, a retenu toute mon attention.

*SENATEUR
DE LOIRE-ATLANTIQUE*

Le bassin industriel nazairien nécessite, pour son maintien dans les premiers rangs mondiaux, de mettre en œuvre les processus nécessaires à la production. Il serait toutefois irresponsable de ne pas se soucier de l'impact des produits utilisés sur l'environnement et la santé.

*VICE-PRESIDENT
DE LA COMMISSION
DES AFFAIRES
ECONOMIQUES*

Je constate tout d'abord que la commune de Saint-Nazaire a su prendre des dispositions volontaristes dans la limite de ses prérogatives et dans l'intérêt des habitants. Je sais Monsieur le Maire particulièrement attaché à la recherche des équilibres entre un développement économique profitable à l'emploi et la nécessaire protection de l'environnement.

*VICE-PRESIDENT DE
LA DELEGATION A
LA PROSPECTIVE*

Les normes européennes et françaises sont nombreuses. Des produits dangereux sont d'ores et déjà interdits et d'autres bénéficient d'une forme de tolérance ou d'une fin programmée. Je pense que ce laps de temps doit être le plus court possible et faire l'objet d'une surveillance particulière de la part de nos administrations.

Je considère que la solution principale est la substitution aux produits dangereux. Pour ce faire, il est indispensable d'inciter les grandes entreprises à renforcer leur recherche et développement, dès lors que la santé publique serait mise en cause.

D'autre part, vous pouvez compter sur ma vigilance pour surveiller la publication des décrets d'application, particulièrement lorsqu'il s'agit d'une loi interdisant un produit dangereux. La santé publique doit imposer les délais les plus courts possibles.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes cordiales salutations.

Yannick VAUGRENARD